

Ouverture de crédits

Vu et approuvé. Sont ouverts les
Crédits votés. le 11 août 1958

Le Conseil municipal vote les crédits nécessaires supplémentaires prévus au titre de dépenses engagées et en exécution de l'état des virements à payer.

XI - 4 Chauffage des écoles 182 467 F

V 1 Eclairage 78.332 F

XIII. Loi Barangé 1957. Travaux de réparation et aménagement. 272 120 F

VI 1. Salaires et indemnités du personnel de l'abattoir 74 420 F

Les crédits nécessaires sont prévus au B.A. de 1958